



Fonder un foyer avec un étranger en situation irrégulière

Par **vava75**, le **23/02/2011** à **20:14**

Bonjour,

Que conseillez-vous à une femme française enceinte et amoureuse d'un étranger entré irrégulièrement en France. D'un côté, je voudrais qu'il puisse travailler et avoir un titre de séjour pérenn, de l'autre, je suis effrayée par les situations que traversent d'autres personnes (mariages gris par exemple).

Quelle solution voyez-vous pour que cet étranger puisse régulariser sa situation sans utiliser son enfant ou moi à cette fin? Je ne doute pas de son honnêteté, mais souhaite qu'il prouve ses bonnes intentions familiales par lui-même. En même temps, j'ai peur qu'il soit expulsé car il m'aide beaucoup dans la vie courante (soutien moral, chouette homme au foyer, équilibre sentimental...) et je serais malheureuse sans lui. Comment peser le pour et le contre? Quel professionnel peut nous aider?

Par **mimi493**, le **23/02/2011** à **22:07**

[citation]Quelle solution voyez-vous pour que cet étranger puisse régulariser sa situation sans utiliser son enfant ou moi à cette fin?[/citation]

Régularisation par le travail

[citation]Comment peser le pour et le contre? [/citation]

Impossible. Dans les mariages gris, ce n'est pas forcément un salaud, mais une personne désespérée par la situation dans son pays qui veut pour lui et sa famille, un avenir meilleur ou

tout simplement un avenir pour ses enfants.

Vous n'avez aucun moyen de savoir s'il n'est pas déjà marié avec des enfants par exemple.

Par **vava75**, le **24/02/2011** à **09:41**

Voulez-vous dire travail au noir? Il n'a pas de titre de séjour ni plus un permis de travail.

Par **amajuris**, le **24/02/2011** à **09:52**

mimi veut dire êtes-vous sur qu'il n'est pas déjà marié dans son pays et pourquoi pas des enfants, vous n'avez aucune preuve de cela.

cdt

Par **vava75**, le **24/02/2011** à **11:02**

Je peux savoir s'il est marié ou non s'il apporte un certificat de célibat et de coutume. Ces deux documents sont demandés pour pouvoir se marier. Même en France, un homme n'est jamais sur de savoir s'il a des enfants, il y a des femmes qui n'avertissent pas l'homme et qui ont un enfant de lui et le font reconnaître par un autre. Pas besoin d'être étranger pour ça! Qu'est ce que ça change qu'il ai des enfants (connus ou dans le dos), c'est son droit. Vous voulez dire qu'il utilisera notre union pour des papiers et retrouver femme et enfants ensuite?

Reparlons de la régularisation par le travail, j'aimerais en savoir un peu plus...

Par **mimi493**, le **24/02/2011** à **12:43**

[citation]Je peux savoir s'il est marié ou non s'il apporte un certificat de célibat et de coutume.[/citation]

Le certificat de coutumes n'est qu'un rappel juridique des lois sur le mariage dans le pays de la personne. Il ne prouve rien de ce côté.

Quant au certificat de célibat, non, ça ne prouve rien. C'est un document demandé pour "faire semblant" car dans la majorité des pays en voie de développement comme on dit, le mariage n'est pas reporté sur l'acte de naissance donc pour avoir un certificat de célibat, il suffit d'aller dans un service d'état-civil qui n'a pas reçu l'acte de mariage et de déclarer sur l'honneur qu'on n'est pas marié (ils n'ont aucun moyen de vérifier). L'Allemagne, il y a quelques années, avait fait une étude, en enquêtant sur place dans un de ces pays. Ils ont déterminé que 80% des certificats de célibat présentés étaient faux.

L'autre arnaque, dans les pays qui ont un état-civil correct est de divorcer civilement mais pas religieusement (vue la société très religieuse, ça n'a donc aucun impact car seul le mariage religieux compte), ou de ne se marier que religieusement. Le gars se marie en France (ce qui

ne pose aucun problème puisque la bigamie est autorisée religieusement), a les droits au séjour, puis divorce de la conjointe française et épouse civilement son épouse et mère de ses enfants.

Dans ces pays où le seul mariage qui importe est le mariage traditionnel ou religieux, le mariage civil est un détail qu'on peut facilement passer à l'as alors que la France ne se préoccupe que du mariage civil.

[citation]Vous voulez dire qu'il utilisera notre union pour des papiers et retrouver femme et enfants ensuite? [/citation]

Tout à fait. Mais pas ensuite, en même temps (il faut bien qu'elle reçoive de l'argent, en liquide envoyé par Western Union, sans trace). Il ne la quitte pas, il vous rajoute et la fait venir après le divorce.

[citation]Voulez-vous dire travail au noir? Il n'a pas de titre de séjour ni plus un permis de travail. [/citation]

non, une promesse d'embauche dans un secteur tendu ou que l'employeur fasse les démarches pour prouver qu'il n'a pas pu trouver une personne en situation régulière, afin d'avoir une carte de séjour mention "salarié"

Par **vava75**, le **24/02/2011** à **15:36**

[citation]Tout à fait. Mais pas ensuite, en même temps (il faut bien qu'elle reçoive de l'argent, en liquide envoyé par Western Union, sans trace). Il ne la quitte pas, il vous rajoute et la fait venir après le divorce. [/citation]

On vit ensemble depuis 5 ans et vous pensez qu'une femme lointaine attendrait tout ce temps pour retrouver son mari perdu? Quand on passe des journées et des nuits ensemble, on voit bien s'il appelle quelqu'un d'autre ou lui envoie des trucs? A moins qu'il passe par l'intermédiaire de sa maman?

[citation]non, une promesse d'embauche dans un secteur tendu ou que l'employeur fasse les démarches pour prouver qu'il n'a pas pu trouver une personne en situation régulière, afin d'avoir une carte de séjour mention "salarié"

[/citation]

Oui je vois un exemple, descendre des immigrés 40 mètres sous sol sans protections contre les produits chimiques et leur faire remonter des trucs parce qu'un français refuse de le faire dans ces conditions, en étant payé au Smic? Ca c'est de la bonne immigration choisie, on est en pleine cohésion sociale! Et bien entendu, ces employeurs sont en liberté??